
45^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Mise à jour par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Genève, le 14 septembre 2020

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente, Madame la Haute-Commissaire,

La Suisse remercie le Haut-Commissariat pour son précieux travail, notamment en matière de justice transitionnelle.

Il est essentiel de traiter les conséquences des violations graves et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour donner une chance à une paix durable.

De nombreux pays ont choisi de s'atteler à ces questions difficiles. On peut notamment citer : **Afghanistan, Burundi, Cambodge, Colombie, Espagne, Gambie, Guatemala, Liban, Népal, Philippines, République centrafricaine, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Tunisie, Zimbabwe.**

Nous reconnaissons que des efforts d'envergure ont été entrepris. Néanmoins, nous constatons que, dans certains cas, les mesures de justice transitionnelle sont remises en cause, parfois par les gouvernements eux-mêmes. Nous saluons

la détermination de la société civile pour qu'elles soient maintenues ou améliorées.

La Suisse encourage les autorités à poursuivre leurs efforts et mettre en œuvre ces processus, conformément aux meilleures pratiques internationales.

Nous appelons chaque État à évaluer la nécessité de mesures de justice transitionnelle dans son propre contexte. En Suisse, les autorités se sont récemment engagées dans les réparations de violations graves des droits de l'enfant commises par le passé. L'héritage d'atrocités et de violations commises ne renvoie pas seulement aux périodes de conflit armé ou de régimes autoritaires. La prévention et la lutte contre l'impunité relèvent de la responsabilité de chaque Etat, sous toutes les latitudes et en tout temps.

Je vous remercie.